

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 4

Artikel: À propos des rassemblements de troupes [correspondance]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui y est adapté. A la cartouche était attaché un petit cylindre renfermant le fulminate qui ressortait en arrière lorsque la cartouche était en place ; une fois la culasse refermée le fusil était donc chargé, amorcé et armé. La pression du doigt sur la détente dégageait le grand ressort et son marteau venait frapper sur le cylindre fulminant et déterminer ainsi l'inflammation de la charge.

Ce système fut soumis à des essais très sérieux en France et ailleurs ; il fut expérimenté en Suisse où l'on en retrouve encore plusieurs modèles, en particulier dans la collection de Thun. Il ne fut cependant adopté nulle part, soit à la suite d'expériences défavorables faites par quelques détachements de l'armée d'Afrique qui l'avaient reçu à titre d'essai, soit à la suite des rapports d'une commission qui avait été chargée de l'examiner.

Les reproches faits à l'arme dans ces rapports méritent d'être cités, car ils résument les motifs qui se sont si longtemps opposés à l'introduction du chargement par la culasse et les difficultés qu'il s'agissait de surmonter pour pouvoir l'appliquer. La commission conclut au rejet de l'invention :

- 1° Parce que le mécanisme s'encrassait ;
- 2° Parce qu'après chaque coup, il restait dans le canon des morceaux de la cartouche qui continuaient à brûler ;
- 3° Parce que l'on était exposé à mal placer la cartouche et le cylindre fulminant, ce qui occasionnait des ratés ;
- 4° Parce qu'il pouvait se produire, à la longue, un crachement dangereux dans les rangs ;
- 5° Parce qu'il fallait nettoyer l'arme trop souvent et parce que le montage et le démontage demandaient plus d'intelligence que l'on n'en rencontre en général chez le soldat ;
- 6° Parce que la fabrication de l'arme, la confection de la munition et les réparations éventuelles paraissaient offrir trop de difficultés.

(A suivre.)

A PROPOS DES RASSEMBLEMENTS DE TROUPES.

(Correspondance.)

Veillez, M. le rédacteur, donner place dans votre honorable *Revue* aux quelques observations ci-après :

En séance du 6 décembre, au Conseil national, M. de Rivaz a proposé de destiner les 300,000 francs demandés pour le rassemblement de troupes de 1865, à payer une partie des frais d'occupation de Genève. « La France, dit l'honorable » député, soutient le pape par la présence de ses troupes à Rome sans réclamer » aucune indemnité; la Confédération peut agir de même pour la garde de Genève. »

Sans vouloir examiner la justesse et l'à-propos de la comparaison entre la Con-

fédération et la France d'un côté, Genève et le pape de l'autre, nous nous permettons cependant de repousser de la manière la plus énergique les conclusions de la proposition. M. de Rivaz ose soutenir que les rassemblements de troupes ont peu « d'utilité pour les soldats et pour la majeure partie des officiers; une cinquantaine d'officiers d'état-major comprennent les mouvements et le surplus ne fait que fouler les propriétés sans se rendre compte des opérations. »

Voyons un peu ces arguments de plus près :

1^o Les rassemblements de troupes ont *peu d'utilité pour le soldat*. Il serait à croire d'après ce jugement que M. de Rivaz n'a jamais fait de service en cas pareil comme soldat. Où le soldat apprend-t-il la vraie manière de se tirer de tout? Est-ce à Genève dans la caserne de Hollande ou de Chantepoulet, ou est-ce en rase campagne où tout lui fait défaut?

Où le soldat s'habitue-t-il à ce tumulte et à ce trouble inévitable des grandes manœuvres, des charges, du mouvement de l'artillerie et des voitures, à ce désordre organisé et de sang-froid nécessaire en campagne? Est-ce dans une manœuvre divisionnaire d'un rassemblement de troupes? ou est-ce aux alignements de Plainpalais? Malgré cela, l'honorable M. de Rivaz dit « que la réunion des bataillons à Genève offre une utilité plus grande pour le soldat. »

Quel est le service des troupes à Genève? Purement et simplement un ennuyeux service de place dont l'utilité est très contestable en campagne. A part cela un peu de service intérieur, de l'école de peloton et de compagnie, qui n'est pas inutile sans doute. Mais trouve-t-on dans une réunion pareille ce qui est l'essentiel en campagne et devant l'ennemi, savoir : les privations, les marches, les nuits de bivouac, les contre-temps divers, le retard dans les distributions qui arrivent dans toutes les armées?

2^o Les rassemblements ont peu d'utilité pour les officiers de troupe :

Nous trouvons que M. de Rivaz prononce un jugement si ce n'est injuste du moins léger, sur les officiers. Nous nous souvenons parfaitement que, sans aller plus loin, le corps d'officiers d'un brave et bon bataillon de son canton, le 35^e, (commandant de Roten), prenait le plus grand intérêt aux manœuvres; plusieurs d'entre eux se sont adressés à nous pour des cartes, des plans, etc., et, à leur retour, ces messieurs étaient enchantés du service qu'ils venaient de faire, des connaissances qu'ils avaient acquises, de leurs hommes qu'ils avaient appris à connaître et à apprécier. Car où l'officier apprend-t-il à connaître sa troupe? Est-ce dans un service de garnison où il ne la voit qu'aux appels, ou est-ce en campagne où il marche des heures entières avec elle, où il entend ses chants, ses plaintes et ses lazzi.

Est-ce en se séparant d'elle le soir pour coucher à l'hôtel? ou est-ce en partageant la botte de paille de celui qui, le lendemain, sera prêt à verser son sang pour lui?

Nous sommes d'accord avec M. de Rivaz pour ce qui concerne l'état-major, qui certainement acquiert des connaissances aux rassemblements, et où surtout l'administration, soit le commissariat, cette branche d'une importance majeure, apprend à faire converger dans des centres tout ce qui est nécessaire à celui qui

doit supporter les fatigues de la guerre et d'un lendemain inconnu. En un mot, et de l'avis de nombreux officiers, nous croyons que l'honorable M. de Rivaz a fait fausse route dans sa proposition.

Avant de terminer, touchons au dernier point essentiel pour notre armée de milice, c'est celui qui est offert par la réunion de corps de différents cantons, qui, dans une noble émulation, apprennent à s'estimer, à se connaître, et, au jour du danger, à se prêter un énergique appui, comme ils sont appelés à le faire dans une simple manœuvre de campagne. Pour terminer, et au nom de nombreux officiers, remercions les députés qui ont combattu la proposition de M. de Rivaz et la majorité du haut Conseil national qui l'a repoussée.

(Un soldat de campagne.)

ACTES OFFICIELS.

Le Département militaire fédéral a adressé la Circulaire suivante à Messieurs les chefs des armes, chefs d'administrations spéciales et à Messieurs les inspecteurs de l'infanterie, (à ces derniers, en tant seulement qu'elle les concerne.)

Berne, 4 janvier 1865.

Tit.

Il m'est agréable de pouvoir, à l'entrée de cette nouvelle période, vous témoigner mes remerciements pour vos services et votre loyal concours pendant l'année qui vient de s'écouler. Je compte également pour l'avenir sur votre zèle et votre patriotisme, car la tâche est grande et les difficultés dont elle est semée sont sérieuses.

Je crois devoir vous adresser à ce sujet quelques recommandations.

Ainsi que vous en êtes informé, le chiffre élevé de notre budget, occasionné entr'autres par les allocations extraordinaires des dernières années pour la transformation de l'artillerie, le nouvel armement de l'infanterie et quelques constructions d'une incontestable utilité ou énergiquement réclamées depuis longtemps, a amené des observations générales sur les dépenses militaires. Le budget ordinaire est basé sur les prescriptions de la loi, et s'il n'est pas demeuré constant, cela provient, soit de certains éléments mobiles de leur nature, qu'il n'était pas possible de fixer, soit de ce que, chaque année à peu près, de nouveaux décrets sont venus satisfaire à de nouveaux besoins et occasionner de nouvelles dépenses. Les dépenses extraordinaires reposent toutes sur des arrêtés spéciaux qui n'ont été rendus qu'après une juste appréciation des circonstances.

L'Assemblée fédérale ayant invité le Conseil fédéral à vouer à la question des dépenses toute sa sollicitude et à réaliser toutes les économies compatibles avec les intérêts militaires, le Conseil fédéral s'est empressé de prendre les mesures propres à obtempérer à cette invitation. Le Département a ordonné les recherches les plus approfondies sur les dépenses militaires de la Confédération et des cantons dans les quatorze dernières années et le Conseil fédéral a désigné, en dehors du personnel